

Wolu-Inter-Quartiers ... en action !

BELGIQUE – BELGIE
P.P.
1200 BRUXELLES 20
1/3380

Février 2015

MENSUEL N° 184 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401001 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Survol aérien, une charte pour tous les habitants !

La saga des modifications des routes aériennes en a éternisé plus d'un ces dernières années. Une des plus récentes modifications a même provoqué de vives réactions des « nouveaux survolés ». Le retour aux routes d'avant, et cela, à partir du mois d'avril, mécontentera les « anciens survolés ». La crispation, si non la montée au combat, des uns et des autres a peut-être atteint son paroxysme au conseil communal de Woluwe-Saint-Pierre, durant lequel les habitants de l'Est ou de l'Ouest s'affrontaient. Tout cela pendant que l'aéroport de Zaventem a des projets de développement dans les mois et années à venir, ce qui ne réduira certainement pas les nuisances sonores et la pollution atmosphérique.

Il était plus que temps de trouver des messages clairs qui peuvent être portés par le plus grand nombre, voire tous les habitants qui subissent la proximité de cet aéroport mal localisé et en fort développement.

C'est cet exercice qui s'est mis en route ces derniers mois à Woluwe-Saint-Lambert.

Les comités de quartiers, à l'initiative et avec l'aide de la Commune, se sont réunis plusieurs fois afin de finaliser la charte qui est présentée ci-dessous.

Ce fut une tâche âpre et rude, où tout le monde a dû mettre du sien pour arriver à un document commun, mais le résultat est là et aujourd'hui, il a été signé par tous les comités de quartiers et Wolu-Inter-Quartiers. Nous espérons que dans l'avenir, de nombreux habitants de Bruxelles et de ses périphéries s'y reconnaîtront également afin de

parler d'une voix commune au gouvernement fédéral !

Nous vous invitons à prendre connaissance de celle-ci.

Charte fédératrice des comités de quartier de Woluwe-Saint-Lambert relative au survol aérien de Bruxelles.

En tant que signataires de la présente Charte, nous, les comités de quartier de la commune de Woluwe-Saint-Lambert appelons les autorités fédérales compétentes à élaborer sans délai un plan définitif de gestion de l'aéroport de Bruxelles-National afin de réduire de manière drastique et durable les

l'aéroport de Bruxelles-National entre 22 heures et 7 heures ainsi que l'interdiction d'opérer à partir de ce même aéroport pour tous les avions les plus bruyants selon les normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI);

2. la définition d'un plan de vol diurne qui respecte les normes de bruit bruxelloises et qui prend en compte, sur des bases scientifiques objectivées, les zones à très faible densité de population afin de respecter la sécurité et la santé publiques du plus grand nombre d'habitants possible ;
3. la délocalisation de certaines activités, et certainement de celles susceptibles de se développer au cours de la nuit ou à des heures très matinales (frets, compagnies aériennes à bas prix, charters...), depuis Bruxelles-

inconvenients occasionnés à plusieurs centaines de milliers d'habitants, où qu'ils soient domiciliés, résultant de son exploitation. Il s'agit notamment de mettre fin au survol abusif des zones densément peuplées et de réduire de manière significative les nuisances sonores et polluantes afin d'assurer un environnement sain pour l'ensemble des populations.

Pour ce faire, nous considérons que ce plan doit répondre aux conditions suivantes :

1. dans un premier temps, à très brève échéance, l'interdiction de tout survol nocturne au départ de

National vers des aéroports régionaux ainsi que la réalisation et la publication d'une étude indépendante chargée d'examiner la faisabilité d'une délocalisation de tout ou partie des activités de l'aéroport vers des aéroports régionaux ou vers un nouvel aéroport ;

4. la mise en place d'un organe indépendant du gouvernement chargé de vérifier le respect des plans de vol, des routes aériennes, et d'imposer des sanctions administratives aux compagnies aériennes en infraction. Par souci de transparence, les associations représentatives des riverains devront être représentées dans cet organe indépendant qui ne peut dépendre

d'aucune manière de Belgocontrol ou des autorités gestionnaires de l'aéroport et qui devra avoir accès à l'ensemble des informations nécessaires pour pouvoir assurer ses missions ;

La mise en œuvre de ces mesures nous semble, en effet, indispensable afin :

- de ne plus faire subir des nuisances sonores insupportables à plusieurs centaines de milliers d'habitants en raison d'une concentration abusive du survol aérien sur Bruxelles et sa périphérie, ni de sacrifier certains quartiers en particulier, suite à l'adoption et l'application par plusieurs gouvernements successifs de plans établissant les routes aériennes au mépris des principes fondamentaux du développement durable et de décisions de justice ;
- qu'il ne puisse être renoncé au droit à la santé et au droit à un environnement sain pour tous les habitants, où qu'ils soient domiciliés, au motif qu'il faudrait favoriser le développement économique de l'aéroport de Bruxelles-National ;

Outre l'appel à agir formulé à l'égard du gouvernement fédéral en préambule de cette Charte, nous, les comités de quartier, demandons :

- au conseil communal d'intenter toute action devant les juridictions compétentes pour faire déclarer illégal tout plan établissant les routes aériennes au départ de l'aéroport de Bruxelles-National en violation des règles de droit en vigueur, des décisions de justice et des principes contenus dans cette Charte ;
- au Collège d'intervenir auprès des autorités régionales bruxelloises pour qu'un nombre suffisant de sonomètres homologués par l'IBGE soit placé sur le territoire de la commune de manière à constater toute infraction à l'arrêté du 27 mai 1999 du gouvernement bruxellois (arrêté dit Gosuin), et de mener, en concertation avec les associations représentatives des riverains, toute nouvelle campagne d'information pour faire respecter les droits des populations concernées et pour suivre les objectifs ainsi définis.

Nous invitons enfin les habitants

des autres communes bruxelloises ainsi que ceux de la périphérie, et les associations qui les représentent, à prendre connaissance de cette Charte et à y adhérer s'ils se retrouvent dans le contenu de celle-ci.

Fait à Woluwe-Saint-Lambert le 17 février 2015

Les signataires de cette charte sont :

Bernard Devillers pour Wolu-Inter-Quartiers ; Maurice Jacquemyns pour le Comité A.R.A.S.S. ; Jean-Noël Lebrun pour le Comité A. Jonnart-Rogations ; Charles Six pour le Comité Parvis St-Henri ; Philippe Elsen pour le Comité Lambeau & alentours ; Alain Gérard pour le Comité Hameau de Roodebeek ; Joan Canton pour le Comité Rue Saint-Lambert ; Claudine Esposito pour le Comité Aquilon & alentours ; Pierre Ledoux pour le Comité De Cuyper-Dix-Arpents ; Jeanne Henrotte-Nicolas pour le Comité Hof ten Berg ; Etienne Boon pour le Comité Bas Roodebeek ; Monique Fontaine pour le Comité Constellations-Pléiades-Capricorne ; Vincent Courtejoie pour le Comité Petit Woluwe ; Marc Michaux pour le Comité Dries ; Marcel De Rongé pour le Comité Schuman- Bouleaux – Peupliers – Calabre et environs et Béatrix Tilquin pour le Comité Prékelinden.

Aquilon: l'histoire d'un compost mort-né ...!

Octobre 2011: un compost à l'Aquilon...

Juillet 2014: installation du compost,

Janvier 2015: suppression du compost!

Quatre ans, un bail!

A l'origine, ce projet était privé : le comité avait reçu l'autorisation en AG d'implanter un compost sous les arbres, dans un endroit idéal, central, accessible à tous.

Dessin du plan, des pavés, du grillage, du lierre pour camoufler le site, 3 bacs solides.

Mais le budget adjugé est insuffisant: une aide communale serait la bienvenue.

Cela fut fait.

C'est alors que les ennuis commencèrent...

Suite à une erreur d'enregistrement au bureau de l'urbanisme en 1987, ce terrain ne nous appartient pas, mais bien à une immobilière qui ne répond pas à nos courriers.

2012 et 2013, interrogations du syndic: « Et alors, ce compost? »

Je n'ai pas de réponse.

J'écris un nouveau courrier et, grâ-

ce à une dame charmante qui nous aide pendant 1 an 1/2, le terrain retourne à la commune de WSL.

Nous comptons l'inviter à l'inauguration pour la remercier...

2014, tout se

débloque : le projet est accepté : la commune installera 3 composts dans la commune dont un à l'Aquilon mais ce compost sera collectif et communal.

Juillet 2014, les responsables viennent voir le terrain, les travaux commencent mi juillet.

Coup de théâtre, la voisine proche du Mistral, en crise de nerf, arrache le poteau fraîchement coulé dans le béton. Impossible de discuter tant elle est incontrôlable. Son mari, appelé, ne répond pas.

Le responsable de nos jardins, les deux jardiniers et moi, sommes estomaqués par sa réaction violente et disproportionnée.



Les travaux sont interrompus.

Le lendemain, l'Echevin en titre, prévenu, se rend sur place. Discussion avec le voisin qui accepte finalement. Le compost est reculé de 3 mètres, disposé perpendiculairement et sera isolé par une haie de houx et du lierre. L'intimité des voisins sera préservée, là n'est-il pas le vrai problème?

Le lendemain, ces mêmes voisins qui compostent avec bonheur depuis plus d'un an dans leur jardin envoient un recommandé à la commune, créent une pétition et récoltent de nombreuses signatures négatives, dont les pensionnaires du home voi-

sin, des personnes âgées et crédules.

Sans commentaires!

Nos habitants réclament aussi une pétition, ils sont motivés en faveur du compost: ils attendent depuis 2011! Nous récoltons 55 signatures d'habitants, qui s'étonnent du retard, et des futurs composteurs, impatients.

Une réunion de conciliation a lieu un vendredi soir, (mauvais choix car peu sont présents, sauf les voisins contestataires).

Nous sommes abasourdis par la violence, les insultes, les menaces et les affirmations erronées de la part de ces voisins et de leur famille qui ne réside pas au Mistral.

Les Maîtres composteurs tentent des explications logiques, ils en sont empêchés. Je veux exposer l'histori-

que, je suis interrompue, insultée et menacée.

Toute l'attention est focalisée sur cette famille hurlante ; je suis réduite au silence. Les opposants craignent pour leur intimité, évoquent les rats, les insectes, les maladies chroniques, de l'asthme, des moisissures et...des vers... un comble pour un soi-disant composteur!

Janvier 2015, les voisins ont gagné. Le Bourgmestre, sans discuter, leur donne raison.

Les habitants, qui attendent depuis 6 mois, sont déçus et fâchés, mais se taisent. Je le suis bien plus qu'eux : tant d'énergie et de temps gâché pour rien!

De plus, l'argent public a été dépensé en pure perte.

Merci Monsieur le Bourgmestre,

Par ce désaveu, vous venez de réduire à néant 4 années de mon temps et avez donné raison à des voisins agressifs qui ne pensent qu'à eux et qui détournent la vérité à leur profit au mépris des souhaits citoyens, écologiques et responsables d'autres habitants.

Vous n'avez pas mis en balance les deux quartiers, vous ne m'avez pas convoquée pour avoir mon avis ni celui de nos habitants et vous avez pris votre décision unilatéralement en 5 minutes ! Un record !

Le déménagement du compost collectif et sa transformation en compost de quartiers est tout différent. Eloigné, il devra être surveillé, entretenu, retourné plus fréquemment, cela demande une grande organisation, beaucoup d'énergie, c'est plus complexe et plus fatigant.

Dans ce contexte conflictuel, le comité a décidé avoir fait assez de concessions et ne souhaite pas s'engager d'avantage dans un nouvel effort avec de nouvelles responsabilités.

De plus, ce déménagement déplaît aux nombreux habitants concernés qui souhaitent que le compost reste à l'endroit actuel. Ils n'ont pas été consultés et le déplorent avec étonnement, déception et avec colère également.

Pourquoi deux poids, deux mesures ?

Moralité :

Quand vous êtes en désaccord, au lieu de discuter calmement, procédez de la sorte:

Criez, déchaînez-vous, soyez agressifs, détournez la vérité et il vous sera donné raison!

Claudine Esposito
Présidente du comité de quartiers
Aquilon & alentours



Outre l'échec d'un projet collectif durement ressenti, les frais liés à l'installation de ce superbe compost de quartier ont été dépensés inutilement !

Démolition du Viaduc Reyers

La commission de concertation de la commune de Schaerbeek qui se tenait le 12 février dernier a remis l'avis suivant :

Avis favorable unanime à condition de :

- soumettre pour accord aux communes l'aménagement provisoire qui sera mis en œuvre ;
- conditionner le permis au respect d'un planning de réalisation, (article 192 du COBAT) prévoyant :
 - ▶ de considérer que l'aménagement provisoire constitue un

test limité dans le temps (2 ans maximum) ;

- ▶ d'imposer que la demande de permis d'urbanisme pour un aménagement définitif soit déposée 12 mois au plus tard après l'obtention du permis pour la démolition ;
- de ne pas remettre en question les engagements pris en matière d'aménagement des avenues du Diamant et Plasky et dès lors planifier et coordonner ces aménagements avec ceux prévus sur le bd Reyers et la place Meiser ;
- de compléter le planning de réalisation par un planning global des

travaux qui inclut les aménagements des avenues du Diamant et E. Plasky et du boulevard Brand Whitlock ;

- veiller à ce que l'aménagement provisoire avec la nouvelle organisation des bandes de circulation et la nouvelle gestion des feux permette d'absorber les flux de véhicules qui préexistaient avant les travaux entamés sur le viaduc ;
- améliorer la sécurité des usagers actifs (cyclistes et piétons) dans l'aménagement provisoire, notamment en ce qui concerne la circulation des cyclistes sur l'axe de la

Deux chefs d'œuvres pour un violon

J. S. Bach "Chaconne"

B. Bartok "Sonate pour violon seul"

Jean-Frédéric MOLARD violon

Fabian BALTHAZART musicologue

CONCERT

Samedi 7 mars 2015 à 15h00

La Maison de la Jeunesse

78 avenue Prékélinde
1200 Woluwe St Lambert

Une initiative des
Comités de quartier
du Haut Woluwé
avec la collaboration de
la Maison de la Jeunesse

PAF LIBRE



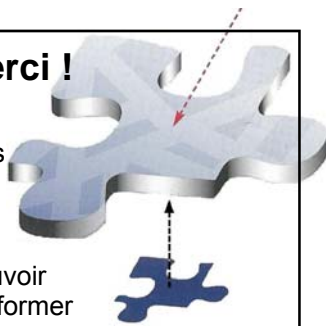
Editeur responsable et infos
Michel Guiringer : 0472/226.143 - 02/734.75.44

Aquarelle : Carla Goffi

Vraiment, merci !

... à toutes les personnes qui nous aident à assembler les bonnes pièces du puzzle urbain.

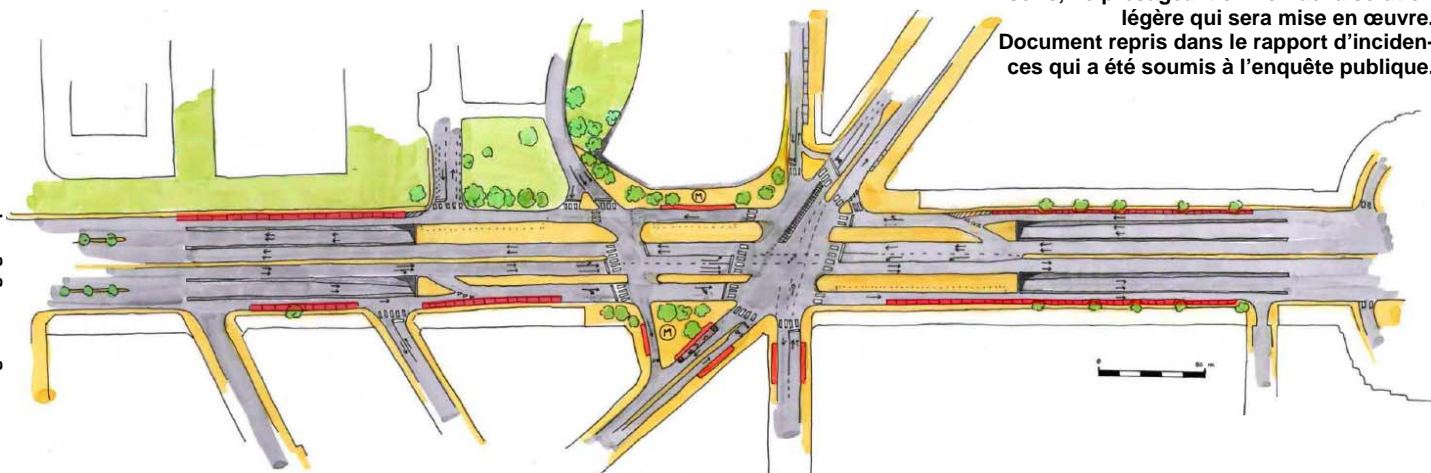
Nous espérons pouvoir continuer à vous informer efficacement durant l'année 2015. N'oubliez pas non plus que nos pages sont ouvertes aux initiatives citoyennes en matière d'environnement urbain.



Pour les distraits : 6 à 10 €, voire ...
à verser au n° BE77 9795 4933 4142
Mention : abonnement 2015 .

Esquisse d'aménagement en phase provisoire, ne présageant en rien de la solution légère qui sera mise en œuvre. Document repris dans le rapport d'incidences qui a été soumis à l'enquête publique.

Les textes signés n'engagent que leurs auteurs.



moyenne ceinture et au niveau du débouché des cyclistes de l'avenue du Diamant via la bande bus à rendre possible ;

- intégrer dans les travaux de démolition, en particulier au niveau des travaux prévus pour assurer la stabilité de la dalle du métro, la possibilité de prévoir des plantations d'alignement (prise en compte du niveau de terre minimum, du poids de la charge, de la protection racinaire, etc.) dans l'aménagement définitif ;
- considérer que l'éventuel déplacement des arrêts bus STIB, et aménagements qui y sont liés devront faire l'objet d'autorisations spécifiques des communes concernées ;
- repositionner, dès le début du chantier de démolition, la station Villo à proximité en concertation avec les communes ;
- repositionner, dès le début du chantier de démolition, la station Cambio à proximité en concerta-

tion avec les communes et si nécessaire la doubler afin de desservir au mieux les quartiers environnants ;

- prévoir une traversée piétonne (passerelle) à hauteur du square Vergote, en concertation avec les communes concernées et en fonction des qualités paysagères et patrimoniales du lieu ;
- étudier les possibilités de développement de parking provisoire à l'usage des riverains pendant la phase transitoire, jusqu'à la réalisation de l'aménagement définitif (solution à envisager sur le site même et sur les abords).

L'avis complet sur notre site : www.wiq.be

Et puis après !

Le chemin sera encore long avant de voir aboutir un projet définitif.

Il est important cependant de savoir, pour les habitants de Woluwe-Saint-Lambert que la Commune et

Wolu-Inter-quartiers, ainsi que les comités de quartiers proches, mettront tout en œuvre pour que le boulevard Brand Whitlock et le square Vergote soient intégrés dans les futurs aménagements.

Nous sommes heureux, par exemple, que l'idée d'installer une passerelle piétonne et cycliste au square Vergote, initiée dans le cadre de nos fiches « Mobilité », se retrouve dans les conditions de l'avis relaté plus haut.

Soulignons également que les comités de quartiers de Woluwe-Saint-Lambert et de Schaerbeek travaillent ensemble afin de suivre au plus près ce dossier, quitte à devoir rappeler régulièrement les délais à tenir et les objectifs à atteindre.

Nous reviendrons régulièrement sur ce dossier d'importance puisqu'il va contribuer à un développement urbain, nous l'espérons, de qualité.

Bernard Devillers, coordinateur

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél.: 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83
Email : woluintertiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° BE77 9795 4933 4142

Abonnement au Bulletin
de 6 à 10 €/an, selon ...



Wolu-Inter-Quartiers asbl reçoit le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert et d'ACTIRIS.

